



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 70091

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur la nécessité de contrôler les déclarations d'activité des auto-entrepreneurs, afin de s'assurer qu'ils ne dépassent pas les seuils fixés par la loi. Ce statut a été créé pour permettre une activité secondaire, mais il ne faudrait pas que, par ce biais, un *dumping* social se mette en place et que les auto-entrepreneurs n'entrent en concurrence directe et frontale avec les professionnels, soumis à des contraintes réglementaires dont sont exonérés les auto-entrepreneurs. Il souhaite donc connaître les moyens mis en oeuvre pour veiller à ce que le statut d'auto-entrepreneur ne soit pas utilisé pour un volume d'activité relevant d'un autre statut juridique.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70091

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 978

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)